

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 25

Pouvoirs : 6

Votants : 31

N°2023-04

Abstentions : 0

Exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 23 février à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle des Fêtes à 87310 COGNAC-LA-FORET sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 17 février deux mille vingt-trois.

Présents : Christophe Gérourard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Pierre Hachin, André Soury, Florent Vaudon.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Maryse Thomas délégation à Chantal Chabot, Jean Maynard délégation à Christian Vignerie, Albert Viroulet délégation à Jean-Pierre Pataud, Patrick Gibaud délégation à Josiane Lefort, Thierry Dauchart délégation à Agnès Varachaud, Bertrand Jayat délégation à Pierre Hachin.

Secrétaire de séance : Chantal Robin

Objet : Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2023. Admissions en créances éteintes.

Par courrier en date du 07 février 2023, monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Junien nous a informé de la décision du Tribunal de Commerce de Limoges de clôturer pour insuffisance d'actif la procédure de liquidation judiciaire ouverte à l'encontre de deux sociétés. Cette décision a pour conséquence d'entraîner l'effacement de toutes les créances.

En ce qui concerne le budget Annexe « Ordures Ménagères » le total de ces créances s'élève à 2071,05 € pour des redevances non réglées.

	Objets	Montants	Imputations Budgétaires
EUURL Guignandon	Redevances	871,05 €	6542
SAS Le Tim and Son	Redevances	1200,00 €	6542

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADMET** en créances éteintes la totalité des sommes dues à la Communauté de Communes par ces deux sociétés, soit un total de 2071,05 €,

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2023, chapitre 65, article 6542.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD